

AFFAIRE N° 37

OBJET : Autorisation de solliciter de la Caisse d'Epargne de la Réunion un emprunt de 600 000 F destiné à l'Acquisition de Terrain pour Constructions Scolaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'acquisition de terrains destinés à servir d'assiette aux constructions scolaires, la Municipalité de SAINT-DENIS a obtenu de la Caisse d'Epargne de la Réunion un prêt de 600 000 F.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à contracter cet emprunt.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Jean Marie DUPUIS - A l'occasion du dernier Conseil, nos collègues PICARD et BOYER E. avaient dit que dans certains cas, il y avait même trop de classes.

Est-ce qu'on ne pourrait maintenant avoir une mise à jour de tout ce qu'il y a en trop et non occupé dans la Ville de St Denis.

LE MAIRE - Nous sommes en train de la faire. Mais cela évolue d'année en année.

M. Jean Marie DUPUIS - On pourrait avoir un rééquilibrage de l'action municipale dans ce secteur.

M. Eric BOYER - Le rééquilibrage se fait automatiquement, dans la mesure où chaque année, on fournit à la municipalité et au Vice-Rectorat, un état donnant le nombre de locaux disponibles au niveau de la Ville, c'est-à-dire suivant les différentes circonscriptions. Cela existe.

Mais le fait que la fois dernière, on se soit opposé à un problème de construction à un endroit précis ne pose pas l'ensemble du problème dionysien qui est tout autre.

Au niveau des écoles maternelles, très bientôt, nous aurons des besoins pratiquement dans tous les secteurs parce que nous ne pourrions pas continuer à avoir quarante enfants dans les classes maternelles.

Nous arriverons certainement comme en métropole à trente enfants ou un peu plus.

Nous avons l'impression qu'il y a des locaux en plus, alors qu'en réalité, c'est le nombre de création de postes qui n'est pas suffisant sur la Ville de St Denis. Il faudrait qu'on crée davantage de postes pour recevoir l'ensemble des élèves de la Ville de St Denis.

Or, à l'heure actuelle, ce n'est pas fait. Ce n'est pas fait sur le plan départemental, ce n'est pas propre à la Ville de St Denis c'est donc une solution d'attente en quelque sorte.

Ces classes ne sont pas en trop et vont recevoir des enfants qui existent potentiellement.

M. Frantz FONTAINE - Il faut tenir compte aussi du fait que la population s'est déplacée dans certains secteurs.

Je prends le cas de l'Ecole Centrale où il y a des classes qui sont disponibles mais qui ne sont jamais occupées par les maternelles.

M. Eric BOYER - A l'Ecole Maternelle de l'Ecole Centrale, nous avons des classes maternelles où il y a quarante enfants alors que si nous mettions moins d'enfants, comme cela existe en métropole, les locaux qui sont disponibles à l'Ecole Centrale ne le seraient plus. Mais nous ne sommes pas encore à ce nombre par classes, c'est cela la différence, même pour l'Ecole Centrale.

M. Marc GERARD - La dernière fois, nous avons dit qu'avant de construire des classes pour ouvrir des écoles maternelles, il faut regarder si nous n'avons pas des locaux primaires qui sont inoccupés et qui peuvent être transférés en maternelles.

LE MAIRE - Le rééquilibrage ne peut pas se faire en disant qu'il y a des classes à l'Ecole Centrale, nous allons faire venir les gens de MOUFIA. C'est impossible.

Il peut donc arriver quand même à un certain moment où il y ait des classes libres à Centrale mais qu'on soit quand même obligé de construire à Moufia.

M. Eric BOYER - Vous me permettrez de faire remarquer cependant qu'il n'y en a pas à l'Ecole Centrale, par contre il y en a ailleurs.

LE MAIRE - Parfois, il y a des classes qui sont vides et qu'ils ne vous signalent pas parce qu'ils l'occupent pour une activité quelconque.

M. Eric BOYER - C'est signalé au Vice-Rectorat comme étant occupé à autre chose. Vous avez par exemple des écoles de St Denis où il y a 18 classes et il y a officiellement 15 classes où il y a des enfants mais les autres locaux sont occupés.

Vous avez pris l'exemple de la bibliothèque, Monsieur le Maire. Il serait peut-être indispensable qu'au niveau de chaque école, il y ait une bibliothèque.

LE MAIRE - J'ai déjà vu dans des écoles, des salles vides qui

servaient de débarras. Il y avait aussi une salle de réunion pour les professeurs.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

**LE MAIRE** - Toutes les questions à l'ordre du jour étant examinées et plus personne ne demandant la parole, **LE MAIRE** déclare CLOSE la QUATRIEME SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL et lève la séance à 18 H 30.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE



A.D LEGROS

*is le 18/8/80  
avis genéral  
ultérieur  
C.  
prefet  
et de Bureau delegue  
J. La Coste*